



Decis® Protech

Insecticide pour grandes cultures, petits fruits, légumes et plantes ornementales.

Indications autorisées

Altises de la betterave, altises d'hiver du colza, cécidomyies des siliques, cécidomyides du chou, charançons de la tige du chou, charançons des siliques, charançons gallicoles du chou, chlorops, criocères à douze points de l'asperge, criocères de l'asperge, doryphores, gros charançons de la tige du colza, mouches blanches, mouches de la carotte, mouches de l'asperge, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles/vers gris, oscinies/mouches de Frit, piérides, psylles de la carotte, pucerons, pyrales des haricots, sitones du pois, sphyngidés, teignes du poireau, tenthrèdes de la rave, thrips, tordeuses du pois, vanesses de l'artichaut, vers des framboises.

Application selon le mode d'emploi.

Informations sur le produit

Homologation: W 6381

Formulation: Émulsion de type aqueux (EW)

Matière active: 1,47 % (15 g/l) Deltaméthrine

Groupe de résistance IRAC: 3A

Mode d'action

Insecticide avec un très large spectre d'action qui agit rapidement par contact et ingestion. La matière active Deltaméthrine du groupe des Pyréthrinoides est formulée sous forme d'une émulsion aqueuse moderne (EW) qui assure un meilleur respect de l'environnement. Grâce à sa stabilité lumineuse, son effet pénétrant au niveau de la cuticule des plantes et sa bonne adhérence à la surface du feuillage, Decis Protech possède un effet persistant peu soumis aux risques de lessivage.

Emploi sur grandes cultures

Betteraves sucrières

- **0,5 l/ha** contre altises. Dosage recommandé: 0,33 l/ha.

- **0,8 l/ha** contre noctuelles terricoles/vers gris.

Max. 1 traitement par culture.

Délai d'attente: 6 semaines.

Céréales

- **0,5 l/ha** contre chlorops.

Traiter au printemps.

Max. 1 traitement par culture et par année.

Délai d'attente: 6 semaines.

Céréales d'automne

- **0,5 l/ha** contre pucerons vecteurs de virus.

Traiter en automne.

Max. 1 traitement par culture et par année.

Colza

- **0,5 l/ha** contre grosses altises (larves et adultes). Dosage recommandé lors d'une pression normale: **0,33 l/ha**.

Traiter en automne.

- **0,5 l/ha** contre tenthrèdes de la rave (larves). Dosage recommandé: **0,33 l/ha**.

Traiter en automne.

- **0,5 l/ha** contre charançons des siliques. Effet partiel contre cécidomyies. Dosage recommandé: **0,33 l/ha**.

Traiter au printemps, jusqu'au stade BBCH 59.

- **0,65 l/ha** contre gros charançons de la tige. Dosage recommandé: **0,5 l/ha**.

Traiter au printemps, au stade BBCH 31-53.

Max. 1 traitement par culture et par année.

Délai d'attente: 6 semaines.

Houblon

- **0,05 %** contre pucerons.

Max. 3 traitements par culture.

Délai d'attente: 3 semaines.

Maïs

- **0,5 l/ha** contre oscinies/mouches de Frit.

Max. 1 traitement par culture.

Délai d'attente: 6 semaines.

Pois protéagineux

- **0,5 l/ha** contre sitones du pois. Dosage recommandé: **0,42 l/ha**.

Traiter avant la floraison.

- **0,5 l/ha** contre tordeuses du pois. Dosage recommandé: **0,42 l/ha**.

Traiter après la floraison.

Max. 1 traitement par culture.

Délai d'attente: 2 semaines.

Pommes de terre

- **0,5 l/ha** contre doryphores.

Max. 1 traitement par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant une Pyréthrinolide.

Délai d'attente: 3 semaines.

Soja

- **0,5 l/ha** contre vanesses de l'artichaut. Dosage recommandé: **0,42 l/ha**.

Max. 1 traitement par culture.

Délai d'attente: 2 semaines.

Remarques

Traiter dès que le seuil de tolérance est atteint. Ne pas traiter par température supérieure à 25°C. PER: seulement sur autorisation.

Emploi sur petits fruits

Framboises

- **0,065 % (0,65 l/ha)** contre vers des framboises.

Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150-170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG.

Max. 2 traitements par parcelle et par année.

Délai d'attente: 3 semaines.

Emploi sur légumes

Ail, artichauts, aubergines, Baby-Leaf, betteraves à salade, carottes, céleris-pommes, chicorées witloof (chicorées-endives), choux de Bruxelles, choux à développement de l'inflorescence, choux pommés, cima di rapa, colraves, coquerets du Pérou, cressons de jardin, crosnes du Japon, cucurbitacées, échalotes, épinards, fèves, fines herbes, haricots, mâche/rampon, maïs sucré, navets à tondre, oignons, panais, persil à grosse racine, poires melons, poireaux, pois, poivrons, radis de tous les mois, radis longs, raifort, raves de Brassica rapa et Brassica napus, roquettes, salades (Asteraceae), salades Asia (Brassicaceae), scorsonères, tomates, topinambour

- **0,08 % (0,8 l/ha)** contre noctuelles terricoles/vers gris.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Ail, échalotes

- **0,5 l/ha** contre teignes du poireau.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Asperges

- **0,5 l/ha** contre criocères et criocères à douze points.

- **0,8 l/ha** contre mouches et noctuelles terricoles/vers gris.

Traiter après la récolte.

Max. 2 traitements par parcelle et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Carottes

- **0,5 l/ha** contre psylles et pucerons.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Carottes, céleris-pommes, panais, persil à grosse racine

- **1,6 l/ha** contre mouches de la carotte. Recommandation: max. 0,8 l/ha.

Traiter uniquement durant le vol (selon le seuil critique de capture) à intervalle de min. 7 jours.

Délai d'attente: 4 semaines.

Choux

- **0,5 l/ha** contre cécidomyies, charançons de la tige, charançons gallicoles, noctuelles (défoliatrices) et piérides.

Traiter sur les lignes avec 500 l/ha de bouillie, au coeur de la plante.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Choux à feuilles

- **0,5 l/ha** contre noctuelles terricoles/vers gris.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Haricots

- **0,5 l/ha** contre pyrales et sphingidés.

Max. 1 traitement par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Poireaux, oignons

- **0,5 l/ha** contre thrips.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Pois écossés

- **0,5 l/ha** contre sitones du pois. Dosage recommandé: **0,42 l/ha**.

Traiter avant la floraison.

Max. 1 traitement par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

- **0,5 l/ha** contre tordeuses du pois. Dosage recommandé: **0,42 l/ha**.

Traiter après la floraison.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 2 semaines.

Rhubarbe

- **0,8 l/ha** contre noctuelles terricoles/vers gris.

Traiter après la récolte.

Max. 2 traitements par parcelle et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Serre: ail, aubergines, betteraves à salade, carottes, céleris-pommes, chicorées witloof (chicorées-endives), choux de Bruxelles, choux à développement de l'inflorescence, choux pommés, colraves, coquerets du Pérou, crosnes du Japon, cucurbitacées, échalotes, fèves, haricots, maïs sucré, oignons (condiment), oignons potagers, panais, persil à grosse racine, poires melons, pois, poivrons, radis de tous les mois, radis longs, raifort, raves de Brassica rapa et Brassica napus, scorsonères, tomates, topinambour

- **0,08 % (0,8 l/ha)** contre mouches blanches.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 3 jours.

Serre: asperges, rhubarbes

- **0,8 l/ha** contre mouches blanches.

Traiter après la récolte.

Max. 2 traitements par parcelle et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Serre: oignons en botte

- **0,8 l/ha** contre mouches blanches.

Max. 2 traitements par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette matière active.

Délai d'attente: 1 semaine.

Emploi sur plantes ornementales

Cultures florales, plantes vertes

- **0,08 %** contre chenilles défoliatrices, chrysomélidés, cochenilles lécanines, mouches blanches, noctuelles terricoles/vers gris, pucerons et thrips.

Emploi par pulvérisation dès un début d'attaque. Ne pas utiliser sur cultures vivaces telles que les plantes ligneuses (feuillus, conifères, arbustes) et buissons. Seulement contre les souches non résistantes. Ne pas nébuliser ou vaporiser.

Effet insuffisant contre la mouche blanche du tabac.

Prescriptions

SPa1 pommes de terre: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant une Pyréthrinolide plus de 3 fois par culture.

SPe3 dosages jusqu'à 0,5 l/ha: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.

SPe3 dosages > 0,5 l/ha (sauf serre), houblon: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

SPe8: Dangereux pour les abeilles: pulvérisation uniquement le soir en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleurs ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou seulement en serre fermée, en l'absence d'insectes pollinisateurs.

PER: seulement sur autorisation spéciale.

Sélectivité

Decis Protech, appliqué selon le mode d'emploi, est sélectif envers toutes les cultures homologuées.

Plantes ornementales: En raison des diverses conditions de cultures et des nombreuses espèces et variétés de plantes ornementales, aucune affirmation générale de sélectivité ne peut être faite pour Decis Protech. Il est de ce fait recommandé de procéder à un test de sélectivité sur quelques plantes à différents stades de croissance avant de traiter la culture entière. Nous n'assumons aucune responsabilité pour le risque lié à l'application.

Miscibilité

Decis Protech est par principe miscible avec nos fongicides et insecticides. Pour d'autres mélanges (produits tiers, engrais foliaires, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Préparation de la bouillie

Verser le produit directement dans la cuve remplie à moitié d'eau et avec le brasseur enclenché puis compléter la quantité d'eau nécessaire. Lors de mélanges, ajouter d'abord les produits solides et verser les produits liquides seulement après leur dissolution complète. Appliquer la bouillie de suite après la préparation.

Protection de l'utilisateur

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Entreposage et élimination

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé de façon étanche dans un endroit sec, frais (hors gel) et bien ventilé. Rincer soigneusement l'emballage vide et l'éliminer avec les ordures ménagères. Remettre les restes de produit à la déchetterie communale, dans un centre de ramassage des déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination. La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

Symboles et indications de danger

GHS02



Extrêmement inflammable

GHS09



Dangereux pour le milieu aquatique

Mentions de danger et conseils de prudence

EUH208: Contient de l'alpha-hexylcinnamaldehyde + du benzylsalicylate + des terpenes&terpenoids + de la lemon oil + un mélange de 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one [CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [CE 220-239-6] (3:1). Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P240: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280: Porter des gants de protection.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe8: Dangereux pour les abeilles.

Téléphone d'urgence Tox Info Suisse: 145 ou 044 251 66 66.

Mention d'avertissement

Attention

Détenteur de l'homologation / Distribution

Bayer (Schweiz) AG
Crop Science
Peter-Merian-Str. 84
4052 Basel
Tél. 031 869 16 66
www.agrar.bayer.ch

Marque enregistrée

Bayer Group

Limitation de la responsabilité

La qualité de ce produit, le mode d'emploi et les mesures de précaution correspondent aux exigences des instances officielles. Des facteurs tels que p. ex. structure du sol, traitements sur culture précédente et suivante, variété, conditions climatiques, formation de résistance, etc., peuvent avoir des répercussions parfois imprévisibles. Le risque qui s'en suit est à la charge de l'utilisateur. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas d'emplois et de dosages non homologués et en cas d'emplois, de dosages et de mélanges non recommandés par nous.

Remarques générales concernant l'utilisation des données

1. Impérativement observer le mode d'emploi imprimé resp. fourni avec l'emballage. Les données correspondent à l'état actuel des connaissances et informent sur les produits et leurs possibilités d'utilisation.
En respectant les prescriptions d'utilisation sur le mode d'emploi, les produits sont adaptés pour les indications homologuées. Nous garantissons que la composition des produits dans leurs emballages originaux fermés correspond aux informations indiquées sur l'étiquette. Nous déclinons toute responsabilité pour toute conséquence négative directe ou indirecte consécutive à un stockage ou une utilisation des produits contraire aux instructions.
Une multitude de facteurs locaux ou régionaux comme par exemple les conditions pédoclimatiques, la variété, le stade d'application, la

présence de résistance sur la parcelle, les mélanges avec d'autres produits, etc. peuvent avoir une influence sur l'efficacité des produits. En conditions non optimales, il n'est pas exclu que ces facteurs puissent avoir comme conséquences une diminution de l'efficacité des produits ou un endommagement de la culture. Pour de telles conséquences, le fabricant ou le distributeur ne peut pas être tenu pour responsable.

2. Les données ne doivent pas être modifiées. Si des données sont remises à des tiers intégralement ou par extraits, elles doivent contenir les informations suivantes:
 - Bayer CropScience est propriétaire des données
 - Etat des données
 - Réserves selon condition 1
3. Lors de la remise d'un extrait à des tiers, le transmetteur prend la responsabilité concernant l'exactitude des données fournies.

État: 14.04.2025